

CONCESSIONS DE TERRAIN A PERPETUITE DANS LE CIMETIERE DE EXCIDEUIL
Nouveaux Tarifs applicables selon la délibération du 5/10/2006

Surface affectée	Surface constructible	Prix du m2	Droits d'enregistrement applicables à compter du 1/01/2006	Sommes à payer	Observations
1 place (voir 2 places l'un sur l'autre) 1.80 x 3 = 5,40 m2	1.20 x 2.50 = 3 m2	150,00 p x 3 = 450,00 p 2/3 commune = 300,00 p 1/3 ccas = 150,00 p	25.00 p	475,00 p	Chaque sépulture devra laisser un espace inter concession de :
2 places (voir 4 places l'un sur l'autre côte à côte) 2,60 x 3 = 7,80 m2	2.00 x 2.50 = 5 m2	150,00 p x 5 = 750,00 p 2/3 commune = 500,00 p 1/3 ccas = 250,00 p	39.00 p	789,00 p	0.30 x 2 latéralement et de 0.25 x 2 en façades antérieure et postérieure. Une bordure en ciment est obligatoire sur ces surfaces aux fins de trottoir de propreté.
Caveau (6 places) 3,00 x 3 = 9 m2	2.40 x 2.50 = 6 m2	150,00 p x 6 = 900,00 p 2/3 commune = 600,00 p 1/3 ccas = 300,00 p	46.00 p	946,00 p	

